

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 avril 2014 - Convocation du 08 avril 2014

L'an deux mille quatorze le dix sept avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.....

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – GOUMENT Jérémy – SCHMITTER Cédric – MME BARRAL Sandrine – CHASSAING Géraldine - GUENIOU Patricia – CURTON Patricia – LOUETTE Dominique – VIDAL Ingrid.....

Absents : M. GAUBIAC Laurent donne pouvoir à ALBEROLA Laurent.....

Secrétaire de séance : M. CAZALIS Didier.....

Approbation séance du 29 mars 2014 :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 mars 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 29 mars 2014.

Vote du budget primitif M14.....

M 14 : Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif de l'année 2014 pour le budget M 14 de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : Dépenses..... 312 490,56 €
Recettes 312 490,56 €
- Investissement : Dépenses..... 74 304,25 €
Recettes 74 304,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2014 du budget M 14 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Vote du budget primitif M49.....

M 49 : Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif de l'année 2014 pour le budget M 49 de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : Dépenses..... 193 794,46 €
Recettes 193 794,46 €
- Investissement : Dépenses..... 182 740,59 €
Recettes 182 740,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2014 du budget M 49 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Vote du budget primitif CCAS.....

CCAS : Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif de l'année 2014 pour le budget CCAS de la commune qui s'équilibre comme ci-dessous :

- Fonctionnement : Dépenses..... 1 500,00 €
Recettes 1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2014 du budget CCAS de la commune tel que présenté ci-dessus.

Vote taux d'imposition 2014 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2013 :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité, les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2014 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Litige dans le cadre du Plan Patrimoine.....

Madame Ingrid Vidal quitte la salle du conseil à 20 h40.

Monsieur le Maire explique au membre du conseil le dossier référencé ci-dessus et demande l'autorisation au conseil de saisir la justice pénale et notamment un avocat pour l'étude du dossier. Les membres du conseil municipal donnent, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur Le Maire pour défendre les intérêts de la Commune contre le Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol et de saisir la justice pénale.

Madame Ingrid Vidal réintègre la salle du conseil à 20 h50.

Questions diverses :

- **Liste des commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des services des Finances Publiques relatif à la désignation d'une liste de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts.

Le conseil municipal a désigné comme commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts :

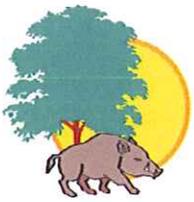
Monsieur Laurent ALBEROLA (titulaire) Monsieur CAZALIS Didier (suppléant)
Madame Patricia CURTON (titulaire) Madame BARRAL Sandrine (suppléante)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Les désignations de Madame CURTON Patricia, Monsieur Laurent ALBEROLA (titulaires), Madame BARRAL Sandrine et Monsieur CAZALIS Didier (suppléants) comme commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts.

- **Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune d'Estézargues, la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires », la Communauté de communes Pays d'Uzès et la Communauté de communes de Cèze Cévennes souhaitent adhérer à l'Assemblée du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard qui a délibéré favorablement à l'adhésion de cette commune.



DEPARTEMENT DU GARD
MAIRIE
30260
BROUZET LES QUISSAC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
L'adhésion de la commune de la commune d'Estézargues, la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires », la Communauté de communes Pays d'Uzès et la Communauté de communes de Cèze Cévennes au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard

Séance levée à 21h00

Les conseillers

Le Maire,

Laurent ALBEROLA

